



Pour l'ensemble des SPU :

① **Travaux à réaliser :**
Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention / infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone avant rejet des EP vers l'exutoire.

② **Travaux à réaliser :**
Créer un fossé ou une tranchée drainante pour protéger des ruissellements les habitations situées en aval du SPU.

⑦ **Recommandation :**
Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements.

④ **Travaux à réaliser :**
Créer un fossé ou une tranchée drainante pour protéger des ruissellements les habitations situées au Sud du SPU.

⑦ **Recommandation :**
Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements.

③ **Travaux à réaliser :**
Créer un fossé ou une tranchée drainante pour protéger des ruissellements l'habitation au Sud-Est du SPU.

⑦ **Recommandation :**
Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements.

⑤ **Travaux à réaliser :**
Conservé le talus et l'enrochement.

⑧ **Recommandation :**
Mise en place de dispositifs de protection rapprochée nécessaires.
Aménager l'exutoire du biseau (renforcement...)
Surveillance particulière du fossé.

⑥ **Travaux à réaliser :**
Créer un fossé ou une tranchée drainante pour protéger les habitations des ruissellements.

⑦ **Recommandation :**
Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements.

⑧ **Recommandation :**
Conservé au maximum le talus et la bande végétalisée sur la partie Sud de la zone.

⑩ **Recommandation :**
Prendre en compte l'existence du talweg dans l'aménagement de la zone.

⑤ **Recommandation :**
Mise en place de dispositifs de protection rapprochée nécessaires.

⑥ **Recommandation :**
Conservé au maximum la topographie existante pour le bon maintien du talus et de la cassure de pente.

① **Recommandation :**
Protections rapprochées (mise en place de drains).
Réduction de la vulnérabilité.
Réaliser une étude hydrogéologique approfondie pour établir précisément l'origine de ces arrivées d'eau et proposer des solutions adaptées.

② **Travaux à réaliser :**
Définir et créer un exutoire pour la partie Ouest de la zone ou évaluer la capacité des sols à infiltrer totalement les eaux pluviales.

② **Recommandation :**
Reprofilé le fossé existant.

⑧ **Recommandation :**
Mise en place de dispositifs de protection rapprochée nécessaires.
Surveillance particulière du cours d'eau.

Département de la Haute-Savoie

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Commune d' ANDILLY

ANNEXES SANITAIRES

Volet Eaux Pluviales

- Propositions de Travaux et recommandations -

Réglementation :

Article L2224-10 du CGCT - Alinéa 4

"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :

- Fossé
- Réseau EP (diamètre) - Cours d'eau busé

Divers :

- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Contour PLU
- Contour zone de compétence de la CCPC
- Réseau hydrographique
- Zone Humide (inventaire départemental)

Travaux et recommandations :

- Travaux préconisés
- Recommandations

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2018 approuvant le PLU d'Andilly.

Monsieur Le Maire
Vincent HUMBERT

Date: Septembre 2018
Echelle: 1/4000
Fichier: AS_EP_Andilly.dwg
Dessiné: S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
74000 ANNOUY - FRANCE
Tél: 04.78.24.83.84 Fax: 04.78.24.83.23
www.nicot-conseil.com
E-mail: contact@nicot-conseil.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Echelle
0 50 100 m

